



VILLE DE GASSIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt cinq

le : Quatre décembre à 18 heures 00

Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Anne-Marie WANIART, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 28 novembre 2025.

Membres présents : Agnès MARTIN, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Hervé BERNE, Sylvie BRUNET, Elisabeth DIGNAC, Anne-Marie MARCELLINO, Chantal SIMONI, Serge VOTA, Patrice REYNAUD, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Solène PESCH.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	21
présents	14
votants	18

Membre(s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

*Monsieur François MATTON à Madame Sylvie BRUNET,
Madame Florence BEC à Madame Agnès MARTIN,
Madame Caroline FUCHS à Madame Séverine VILLETTE,
Monsieur Sébastien BRUNO à Monsieur Hervé BERNE.*

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture	
le :	08/12/2025
et de la publication sur le site internet	
le :	09/12/2025

Membre(s) absent(s) :

*Monsieur Karim JERIBI
Monsieur Grégory HERMELIN
Monsieur Anthony AMSTER*

Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTE.

N° 25/82	OBJET : TERRITOIRE D'ÉNERGIE VAR -SYMIELEC : RAPPORT D'ACTIVITÉ – ANNÉE 2024
----------	---

Madame Sylvie Brunet, Adjointe au Maire, expose :

Conformément à l'article L 5211-39 du CGCT, le TERRITOIRE D'ÉNERGIE VAR - SYMIELEC adresse chaque année aux communes membres un rapport de son activité.

Il est demandé aux membres de l'assemblée délibérante de prendre connaissance de ce rapport pour l'exercice 2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé de son rapporteur,

-PREND ACTE du rapport d'activité 2024 de TERRITOIRE D'ÉNERGIE VAR - SYMIELEC.

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS N° 25/82 DU 4 DÉCEMBRE 2025 (SUITE)**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr



Copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,
Anne-Marie WANIART

La secrétaire
Séverine VILLETTE